

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

AVT1 - F. LEGAL 16/0917

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m			
	Compétition d'Animation	LE MANS	25 m – X 10 couloirs
	Samedi 11 novembre 2017 (date protégée pour la finale régionale)		
	CATEGORIES : Toutes Catégories 2004 & après titulaire du Pass'Compétition	Compétition par équipe (10 nageurs) par club	
	Proposition sur www.extranat.fr du mardi 31 octobre 0 h 00 au mardi 07 novembre 23 h 59 Vos compositions de relais doivent être mises directement sur Extranat lors de vos engagements.		Tarif : 60 € par équipe
	Attention : Si les bons de commande ne sont pas validés sur EXTRANAT avant la fermeture, les droits d'engagements seront multipliés par 2. Si le club n'a pas engagé ses nageurs sur extranat avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.		

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'à mardi 07/11/17 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Les 20 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2016/2017
- 2 équipes maximum par club et par sexe.
- obligation de participer à la poule régionale pour les équipes qualifiées
- les éventuels forfaits sont à déclarer à la ligue régionale au plus tard pour le 17/10/17 MINUIT par mail à la Ligue régionale (en cas de forfait se référer à l'annuaire fédéral, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- il sera procédé au remplacement des forfaits.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 4 **Épreuves de relais** (4 en dames et 4 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre. (*Classement au temps*)

Programme :

1 ^{ère} REUNION samedi 11/11/17 matin	2 ^{ème} REUNION samedi 11/11/17 après-midi
ouverture des portes : 7H45 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45	ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 16H10 - début des épreuves : 16H15
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 Libre DAMES & MESSIEURS
Epreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M Entracte 10 mn	Epreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M Entracte 10 mn
100 DOS DAMES	200 DOS DAMES
200 DOS MESSIEURS	100 DOS MESSIEURS
100 BRASSE DAMES	200 BRASSE DAMES
200 BRASSE MESSIEURS	100 BRASSE MESSIEURS
100 LIBRE DAMES	400 LIBRE DAMES
400 LIBRE MESSIEURS	100 LIBRE MESSIEURS
100 PAPILLON DAMES	200 PAPILLON DAMES
200 PAPILLON MESSIEURS	100 PAPILLON MESSIEURS
100 4 NAGES DAMES	200 4 NAGES DAMES
200 4 NAGES MESSIEURS	100 4 NAGES MESSIEURS
Entracte 15 mn	entracte 15 mn
4 X 100 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

AVT1 - F. LEGAL 16/0917

Dispositions particulières :

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement régional.

La Ligue régionale fixe :

Le nombre d'équipe en finale régionale en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer la meilleure poule régionale.

L'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des régions selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximum par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classée, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes épreuves doivent être nagées.

Précision : la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.

Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.

Tout nageur transféré ou nouvellement licencié ayant réalisé une performance du niveau du collectif national (lors de la saison précédente ou de la saison en cours), quel que soit son statut ou sa nationalité, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître par une demande écrite auprès du cadre technique référent de la région d'origine.

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national.

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2017/2018
- Du comité régional des PDL :

Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le relais 4 x 200 libre (sur un 100 libre au choix)

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 libre dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 1^{ère} réunion

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre dans la première heure d'échauffement de la 2^{ème} réunion.

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait : 90,00 € par équipe après le 17/10/2017

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

AVT1 - F. LEGAL 16/0917

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 11 novembre 2017 LE MANS

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

<u>FILLES</u>		<u>Pts</u>	<u>GARCONS</u>		<u>Pts</u>
1	ANGERS NATATION Equipe 1	15639	1	NANTES NATATION Equipe 1	16441
2	NANTES NATATION Equipe 1	15359	2	ANGERS NATATION Equipe 1	16388
3	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Equipe 1	14682	3	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION Equipe 1	15702
4	CN LE MANS Equipe 1	14532	4	LA ROCHE SUR YON NATATION NATATION	15403
5	ANGERS NATATION Equipe 2	13646	5	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Equipe 1	14793
6	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	13351	6	ANGERS NATATION Equipe 2	14459
7	LA ROCHE SUR YON NATATION NATATION	13221	7	CN LE MANS	14128
8	CN FONTENAY LE COMTE	13023	8	AS CARQUEFOU	13723
9	STADE LAVAL	12331	9	LA NAT'SUZERAINNE	13374
10	CN LE MANS Equipe 2	12274	10	AS AVRILLE NATATION	13287
11	AS AVRILLE	12114	11	STADE LAVAL	13143
12	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Equipe 2	12029	12	CN FONTENAY LE COMTE	12912
13	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	11843	13	ST SEBASTIEN NATATION	12660
14	LA NAT'SUZERAINNE (FORFAIT)	11837	14	ASPTT NANTES	12494
15	CA EVRON	11742	15	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Equipe 2	12490
16	AS CARQUEFOU	11559	16	CHALLANS NATATION	12394
17	ST SEBASTIEN NATATION	11557	17	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE (FORFAIT)	11853
18	LES SABLES D'OLONNE DPO	11454	18	LES SABLES D'OLONNE DPO	11725
19	ASPTT NANTES	11436	19	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION Equipe 2 (FORFAIT)	11540
20	CHALLANS NATATION	11214	20	NANTES NATATION Equipe 2	11197
Equipes remplaçantes			Equipes remplaçantes		
1	SAUMUR NATATION	11082	01	MARLIN AQUA SPORT ANCENIS	11171
2	SN LE LUDE	10711	02	VSF LA FERTE-BERNARD	11113
3	DAUPHINS DE MAYENNE	10029	03	SAUMUR NATATION	11081